



LA QUESTION DES ÉCOLES ET MGR. DE MONTREAL.

Après les lettres de Mgr. Taschereau, archevêque de Québec, et de Mgr. Langevin, évêque de Rimouski, est venue la circulaire de Mgr. de Montréal sur cette question des écoles.

Cette circulaire peut se résumer en quelques mots. La constitution donne au gouvernement et au parlement le droit d'intervenir pour protéger les minorités en particulier, empêcher les injustices de la majorité et protéger en particulier, les écoles séparées.

Le pouvoir d'intervenir étant bien établi, Sa Grandeur en déduit le devoir pour le gouvernement d'empêcher l'injustice et pour la chambre de le censurer s'il ne le faisait pas.

Relativement au choix des moyens, Sa Grandeur n'est pas moins explicite et déclare positivement :

« Soyons prudents en portant secours à nos frères du Nouveau Brunswick, en choisissant les moyens qui sont les seuls efficaces pour les délivrer de l'injuste oppression sous laquelle ils gémissent, et non pas en recourant à des moyens qui n'aboutiraient à rien. Les vrais moyens sont les moyens constitutionnels indiqués dans l'Acte de confédération, ne les cherchons pas ailleurs ;—car, ce serait nous abuser et tromper les fidèles confiés à nos soins. »

Nous avons déjà, dans la biographie que nous avons faite de l'évêque de Montréal, parlé du talent qu'il déploie dans plusieurs de ses mandements ou lettres pastorales. La circulaire qu'il vient d'écrire sur la question des écoles ne sera pas le moins remarquable des documents qu'il laissera. Cette question qui préoccupe tous les esprits depuis longtemps va entrer dans une nouvelle phase.

L. O. DAVID.

LE CHEMIN DE FER DU NORD ET LA COLONISATION DU NORD.

L'inauguration solennelle du chemin de fer du nord qui a eu lieu à Québec, le 18 juillet, fera époque dans l'histoire de cette ville, aussi ses citoyens l'ont-ils comprise, et ont-ils manifesté l'intérêt qu'ils portent à cette grande entreprise, en assistant au nombre d'à peu près 10,000, à cette solennité, rehaussée par la présence d'un prince de l'Église catholique qui venait implorer les bénédictions du Ciel, pour qu'il nous aide à venir à bonne fin cette œuvre de progrès.

Notre ville devra une reconnaissance éternelle aux hommes énergiques qui lui ont valu ce chemin et, en particulier, à l'hon. M. Cauchon dont le dévouement, la persévérance, l'énergie indomptable ont pu surmonter tous les obstacles qui se dressaient contre lui. S'il a eu à lutter, si des ambitions mesquines et étroites, des jalousies politiques, des animosités religieuses, si toutes ces considérations individuelles ou de coteries qui trop souvent parmi nous l'emportent sur l'intérêt public, si, dis-je, toutes ces causes ont été pour lui une source de déboires et de défaites temporaires, qu'il triomphe aujourd'hui, et qu'il triomphe doublement de sa victoire, en se rappelant ce vers du poète.

A vaincre sans périls, on triomphe sans gloire.

Mais Québec ne bénéficiera pas seul du chemin de fer du Nord ; toute la rive Nord du St. Laurent, entre cette ville et Montréal, va recevoir une vie nouvelle, voir la propriété foncière augmenter de valeur, l'agriculture prospérer par la facilité que ce chemin offrira pour le transport des produits agricoles dans les villes, et, comme conséquence, le commerce s'agrandir considérablement dans les grands centres ruraux, qui se trouvent entre les deux villes.

La bonne ville des Trois-Rivières va pouvoir sortir de l'état stationnaire dans lequel est resté depuis si longtemps, surtout avec la construction du chemin de fer des Piles qui devra être pour elle le complément des causes de son progrès.

Je ne veux, aujourd'hui, considérer les avantages du chemin de fer, qu'au point de vue de la colonisation des terres sur la rive Nord.

Il n'est pas besoin de démontrer qu'un chemin de fer contribue à l'ouverture des terres partout où il passe ; l'exemple des cantons de l'Est est là pour le prouver. Règle générale, le colon qui vient s'établir se dirige d'abord sur les terres à proximité desquelles il y a un chemin, et quand ces chemins abondent à une voie finie, il donne la préférence aux localités qui lui présentent ce double avantage ; et ceci est parfaitement rationnel, car au commencement d'un défrichement, il a besoin de communiquer souvent avec les villes, soit pour y acheter toutes ces choses qui lui font défaut dans des places nouvellement établies, soit pour y vendre ses produits dont il ne peut disposer sur les lieux mêmes. Et quand un chemin de fer est en construction, c'est le temps le plus avantageux pour le colon d'aller s'établir sur les terres à proximité desquelles il passe, car alors le grand nombre d'ouvriers employés à ce travail augmente considérablement la consommation des produits agricoles, leurs prix s'élèvent, le nouveau colon peut avantageusement vendre, sans aller dans les villes ; et puis, dans les nombreux loisirs que lui laissent les travaux des champs, il peut aller travailler sur la voie, pour augmenter son avoir ou se faire un pécule qui lui permettra d'avancer plus rapidement le défrichement de sa terre.

Au moment où la construction du chemin de fer du Nord commence, c'est donc une circonstance favorable pour tous les vrais amis de la colonisation, pour tous ceux qui ont à cœur l'intérêt et la prospérité du côté Nord du St. Laurent, de déployer tout le zèle, toute l'énergie possible pour attirer un grand nombre de colons sur les vastes et magnifiques terres arables qui se trouvent dans différents comtés au Nord des seigneuries riveraines. Pour ma part, j'ai cru devoir prendre des informations précises auprès des personnes les plus compétentes, sur les localités qui, dans cette région, offrent le plus d'avantages aux nouveaux établissements, et ce sont ces informations que je livre à la publicité :

D'abord, je dois dire que le gouvernement Provincial, à la demande de la Compagnie du chemin Gosford, a envoyé deux arpenteurs, MM. Casgrain et Têtu, faire une exploration de la région qui s'étend du township Gosford, jusqu'au Lac St. Jean. Ces arpenteurs ont instruction de relever un tracé approximatif pour la prolongation du chemin Gosford jusqu'au lac St. Jean, d'examiner la nature du sol, et la qualité du bois, et de faire un rapport sur le tout ; ce rapport sera fait en septembre prochain. Si ce rapport est favorable, comme il le sera selon toutes les apparences, des capitalistes, ou entrepreneurs américains seraient, paraît-il, prêts à entreprendre de prolonger le chemin jusqu'au lac St. Jean, moyennant le transport qui leur serait fait des terres que le gouvernement de Québec donne comme subsides aux compagnies qui construisent des chemins à lisses en bois. Aussitôt qu'on en sera venu à une solution finale, point de doute que les colons vont se diriger en grand nombre vers Gosford et les environs, mais ceci reste encore dans l'incertain.

La première localité qui offre un avantage aux colons est comprise dans les cantons Mantaban, Ghavigny et les environs situés sur le versant des Laurentides, entre les rivières Ste. Anne et Batisacan, dans le comté de Portneuf. Déjà deux sociétés de colonisation opèrent dans cette direction, une paroisse est en existence sous le vocable de St. Ubalde. Là se trouve un sol excellent très propre à la culture des céréales et au pâturage, ces étendues de terre sont bien arrosées, et se trouvent à une distance peu considérable du fleuve ; là huit à dix paroisses pourraient aisément s'y établir. La colonisation y est d'autant plus facile que déjà il y a un noyau, une paroisse, et que les colons n'auraient qu'à poursuivre les défrichements ; ils n'auront pas à redouter l'isolement, puisque l'ouverture des terres est continue jusqu'aux anciennes paroisses. C'est donc aux jeunes gens des comtés de Québec et de Portneuf à s'emparer de ces belles terres ; ils y trouveront l'avantage de pouvoir se grouper ensemble, de continuer leurs habitudes, leur vie de famille pour ainsi dire, et aussi l'avantage de ne pas se trouver bien éloignés de leurs paroisses natales.

Du comté de Portneuf passons à celui de Champlain et nous trouvons là la magnifique vallée du St. Maurice. L'ouverture des terres y est déjà très avancée puisqu'elle va jusqu'au près des Piles.

Avec la construction du chemin de fer qui doit conduire jusque là, toute cette contrée sera mise en communication facile avec les Trois-Rivières.

Le St. Maurice qui jusqu'aux Piles est rempli de chutes, de-

vient ensuite navigable pour les plus lourds bateaux jusqu'à la Tuque, sur les bords de cette rivière et à l'est sur un vaste plateau, arrosé par ses nombreux tributaires se trouve un territoire considérable et fertile, sur lequel douze à quinze paroisses pourraient se fonder et grandir à l'aise ; ayant accès aux Trois-Rivières, par le St. Maurice et le chemin de fer des Piles, elles se relieraient aisément et avantageusement aux établissements de Chavigny par l'ouverture des terres arrosées par la rivière eaux mortes.

Un membre du parlement qui a été ministre des terres de la couronne, je ne sais plus lequel, peut être est-ce l'honorable M. Cauchon, exprimait l'idée de réunir par différents moyens de communication les trois côtés de l'immense triangle compris entre Québec, le lac St. Jean et les Trois-Rivières. Et bien, supposons le chemin de Gosford prolongé jusqu'au lac St. Jean, et le chemin de fer des Piles construit, et cette proposition est dans le domaine des choses plus que probables, que resterait-il à faire pour réaliser cette idée que je viens de mentionner ? Dix lieues de chemin carrossable ou de voie ferrée pour réunir l'extrémité du lac St. Jean à la Tuque, lieu où le St. Maurice est navigable.

Bien que la partie nord de ce territoire triangulaire soit encore inexplorée, néanmoins les lacs et les rivières y sont en si grand nombre que les Laurentides étant passées, on peut croire le sol très favorable à l'agriculture, alors à combien de colons cette immense région ne pourrait-elle pas donner la subsistance et la prospérité !

Le principal tributaire du St. Maurice est la rivière Matawa, ou mieux Matawin, qui a sa source sur le même plateau que les affluents de l'Ottawa ; sur un parcours d'une vingtaine de lieues, elle arrose une région de terres très fertiles, et au sud ouest de cette rivière, il y a un immense plateau de forme elliptique arrosé par de jolies rivières, et dont le sol est extrêmement propre à l'agriculture, deux grandes routes parallèles sont à peu près terminées et elles relient cette nouvelle contrée aux anciens établissements, ce sont la route Brassard au nord du comté de Joliette, et la route Prévost au nord du comté de Terrebonne, elles sont à une distance de douze lieues l'une de l'autre. Sur ce territoire se trouvent plusieurs noyaux de colonie, l'établissement de M. Prévost, celui de M. Brassard et à l'extrême ouest du plateau que je viens de décrire, la petite colonie de l'honorable E. Masson. L'honorable M. Archambault, le zélé et habile ministre de l'agriculture et des travaux publics, a voulu parcourir lui-même la vallée de la Matawin, et il a constaté que l'on pouvait placer avec avantage sur ses deux rives, et quelque peu en profondeur environ vingt-quatre paroisses, sans compter celles qui pourraient être établies depuis la colonie de M. Masson jusqu'aux prairies naturelles qui entourent le lac Bourget.

Partout dans ces parages, le climat est le même que celui du fleuve, en hiver il y tombe moins de neige que dans les montagnes. Ce qui contribue sans doute à adoucir la température au-delà des Laurentides, c'est qu'elles protègent les plaines contre les vents du nord-est.

Voilà donc des localités explorées avec soin, reconnues propres à l'agriculture et fertiles, d'un accès facile avec les anciennes paroisses, offrant une étendue plus que suffisante pour y placer au moins cinquante grandes paroisses, et ces terres n'attendent que le bras vigoureux du défricheur. C'est là que doit se déverser le trop plein des populations des anciennes paroisses entre Montréal et Québec. C'est là qu'est la place du fils du cultivateur, et non pas la terre étrangère, il y rencontrera tous les avantages possibles ; des commencements d'établissements presque partout, un sol fertile, des baies de communications faciles, et dans quelques années l'aisance et la prospérité s'il travaille avec ardeur et persévérance. De plus il aura conservé ses bonnes mœurs et la foi de ses pères ; que faut-il de plus pour être heureux ?

Je dois faire remarquer que toutes ces localités si éminemment propres à la colonisation se relient les unes aux autres sans interruption, c'est à dire qu'entre chacune d'elles il y a des lisières de terre colonisables qui serviront de jonction pour communiquer de l'une à l'autre, c'est là un des grands avantages à considérer, la réunion de plusieurs colonies apportant dans l'ensemble une somme de prospérité qu'on ne peut trouver dans les colonies prises isolément.

Le gouvernement provincial s'occupe de la grande œuvre de la colonisation avec une sollicitude digne de tout éloge et qui démontre qu'il comprend bien l'intérêt de la province, partout où il y a un commencement d'établissement, il ouvre des chemins, construit des ponts, et, dans les moments difficiles, vient en aide aux colons par des secours en nature et en argent.